

Compte rendu de séance du 19 janvier 2017

Convocation du 11 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 janvier, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. ROMANTEAU L. TANGUY J.N.

Absents : GUILLOTEAU D. (a donné pouvoir à D. BAUDOUIN) SIMONNET D. SIONNET C.

Monsieur MAGNERON Jacky a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017
2. Décision modificative budget camping
3. Point sur les projets en cours
4. Questions diverses

1 - PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, qui permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016, hors remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Vu que le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016, hors remboursement de la dette, s'élève à 129 677.05 euros (518 708.23 x 25%),

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE :

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement suivantes pour :

- *Bâtiments scolaires : travaux de mise en sécurité du groupe scolaire et extension classe maternelle, au compte 2313-55 pour la somme de 10 000 €*

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au budget 2017.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant cette opération.

Le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser au 31/12/2016, qui s'élève à 88 791 € :

DEPENSES INVESTISSEMENT

OPERATIONS

- 165 (versement caution)
- 2313-17 (bâtiments communaux)
- 2182-31 (achat matériel transport)
- 2188-31 (achat matériel)
- 21578-40 (achat signalisation)
- 2315-40 (travaux voirie)
- 2315-53 (éclairage public)
- 2031-95 (étude de sol atelier municipal)

RESTES A REALISER

1 500 €
20 000 €
10 000 €
5 000 €
2 000 €
3 000 €
2 000 €
2 000 €

- 2313-95 (atelier municipal)	18 000 €
- 2313-98 (achat propriété rue de la Gare)	24 000 €
- 2315-99 (création aire de jeux)	1 291 €

2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET CAMPING – DM N°3

2017-1-1

Diminution de crédits au chapitre 012 (charges de personnel) de 1 000 € et augmentation de crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) de la même somme.

3 - POINT SUR LES PROJET EN COURS

- Propriété rue de la Gare : le conseil municipal décide de prendre contact avec le Cabinet BRG afin de réfléchir au désamiantage et à la dépollution. Ensuite, étant donné la démolition du garage et de la maison, le conseil devra retravailler le projet et voir simultanément le devenir du garage de Mme LAMOUREUX pour avoir une vision d'ensemble. La sécurité du bourg devra aussi être prise en compte.

- Atelier municipal

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à déposer un permis de construire suite au repositionnement et à la réorientation de l'atelier
- à lancer l'appel d'offres.
- à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

- Problème de vitesse dans le bourg

Le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Mr OMER du Conseil Départemental pour le problème de vitesse aux entrées d'agglomération. Celui-ci préconise de faire des comptages de vitesse, d'acquérir un radar pédagogique à faire circuler dans la commune aux endroits stratégiques, possibilité également d'acheter des squales pour faire ralentir. Suite à une demande de devis, le coût pour un radar pédagogique à alimentation solaire s'élève à 1 980 € TTC et le coût d'un squale à 68.89 € HT. Le conseil donne son accord pour l'achat du radar et de 8 squales.

- Agrandissement maternelle

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à effectuer la demande de permis de construire et le dossier d'accessibilité.
- à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en route du projet

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil donne son accord pour le changement des électrodes des défibrillateurs pour un coût total de 339 € HT et pour l'achat d'un boîtier extérieur au prix de 559 € HT afin de poser un défibrillateur sur le mur de la bibliothèque côté route.

- Le Maire informe le conseil que les banques refusent la négociation des prêts contractés par la commune.

- Le Maire fait part au conseil de la motion de Delphine BATHO en faveur des éleveurs pour que la commune soit toujours classée en ZCS et ZRR.

- Suite aux nombreuses difficultés rencontrées lors de la confection du bulletin municipal 2017, le Maire propose au conseil d'acquérir un logiciel et de l'installer sur plusieurs postes afin que toutes les personnes travaillent avec le même produit.

- Le conseil décide de verser 35 € de subvention en plus à l'APE pour le loto.

Le Président

Les membres du conseil municipal